

REUNION DE CONSEIL DU 12 février 2024 à 20h00

Présents : René DUFOUR, Pascal PERRIN, Laurence SAINT-JEAN, Christian MERIGOT, Françoise CHANAL, Claudie CREUTZ, Jean-Baptiste JANDET, Damien THERRIAUD, Sylvie RIPPE,

Absent EXCUSE : Claude NUGUES, Pierre NUGUES

Secrétaire de séance : Laurence SAINT-JEAN

En entrée de séance : le Conseil Municipal visite le chantier de travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, bibliothèque et des 2 logements.

Remarques sur le précédent compte rendu du 18/12/2023 :

Reprise du compte rendu sur le SPANC comme suit : afin d'alléger le compte rendu « **Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide d'approuver la délibération concordante de Répartition des biens, du transfert des agents du SPANC et de la subvention versée au SPANC approuvé par le Conseil communautaire** ».

Remarque et précisions sur la ligne de trésorerie contractée ce début d'année : afin de sécuriser les opérations de dépenses d'investissement engagées, le taux contracté est le suivant

DESIGNATION DU CREDIT

MT COLL PUB

Montant : trois cent soixante mille deux cent cinquante-trois euros (360 253,00 EUR)

Durée : 24 mois

Durée du différé d'amortissement : 12 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,7200 %

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant le 30/06/2024.

TAUX EFFECTIF GLOBAL

Taux d'intérêt annuel : 3,7200 % l'an

Frais fiscaux : 0,00 EUR

Frais de dossier : 380,00 EUR

Taux effectif global : 3,78 % l'an

Taux effectif global en fonction de la périodicité annuelle : 3,78 %

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Périodicité : annuelle

Nombre d'échéances : 2

Jour d'échéance retenu le : 5

Montant des échéances :

1 échéance(s) de 13 401,41 EUR (intérêts)

1 échéance(s) de 360 253,00 EUR (capital auquel seront ajoutés les intérêts)

Les intérêts sont payables à terme échu.

Le remboursement du capital s'effectuera en une seule fois.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil

ORDRE DU JOUR :

- TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES, BIBLIOTHEQUE ET 2 LOGEMENTS COMMUNAUX:

- Point financier : A ce jour le montant des dépenses réalisées depuis 2020 s'élève à 667388 € TTC ; pas de plus-values énormes ;
- Après résultat des tests d'étanchéité à l'air le compte rendu a démontré que nous n'atteindrons pas le seuil requis pour l'obtention de la subvention du Conseil Régional pour les logements compte tenu de la déperdition par le plancher bois des logements. Etant donné ces informations et sur proposition du Maire et des adjoints, le Conseil décide d'abandonner la subvention forfaitaire promise de 8000€ pour la partie logements.
- Etat des lieux avancement des travaux : le conseil se penche sur le fait de mettre la salle en carrelage plutôt qu'en parquet: 6 Conseillers POUR une pose de carrelage 2 POUR une pose de

parquet et 1 ABSENTION sur 9 présents sont favorables à une pose de carrelage plutôt que du parquet comme initialement ou à l'unanimité d'accord sur un parquet plus moderne avec des teintes se rapprochant des teintes des menuiseries frêne. Les élus se rapprocheront de l'entreprise JOMAIN pour savoir si le parquet a été commandé ou pas, étant donné que le devis a été signé le 28/07/2023 faisant suite à la délibération du 25/07/2023.

- Date inauguration : la date fixée par le conseil est le 29/06/2024

- **DATES PREVISIONNELLES DES PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL :** 04/03/2024 20h – 08/04/2024 à 20h – 13/05/2024 à 20h – 03/06/2024 à 20h
- **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**

Amicale de Château

MAI : TRAIL le 12 MAI

JUIN : le samedi 15/06/2024 Inauguration terrain de pétanque et jeux

JUILLET : le samedi 06/07/2024 Méchoui du village

SEPTEMBRE : le dimanche 15/09/2024 Vide grenier

OCTOBRE : le jeudi 31/10/2024 Halloween

NOVENBRE : le samedi 23/11/2023 Beaujolais Nouveau

Société de CHASSE

MARS : samedi 03/03/2024 vente de paëlla au local communal

SEPTEMBRE : samedi 07/09/2024 repas de chasse

Association CHATEAU PATRIMOINE

MARS : jeudi 14/03/2024 conseil d'administration Mairie de CHATEAU 17h

Mardi 26/03/2024 Assemblée générale 20h en Borde

SEPTEMBRE : journées du patrimoine 21 et 22 septembre

- **PLANIFICATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :** le portail a été activé

Le présent portail est un système de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il permet d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par [l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables](#).

Cet outil met à disposition des données objectives, compilables sur le territoire ainsi que des pré-traitements de ces données, pouvant servir d'outils d'aide à la décision pour les collectivités.

Les ressources en ligne du portail sont diffusées librement et peuvent être intégrées dans d'autres outils de visualisation en utilisant [la clé partagée "enr"](#).

. Les élus demandent à rencontrer Monsieur LEBouc chargé de mission de la communauté de communes afin d'avoir des précisions sur les tenants et les aboutissants de cette loi d'accélération et ses enjeux à l'échelle communale.

- **ASSAINISSEMENT** : Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service d'assainissement, basé dans la zone de la Courbe à Salornay-sur-Guye, est en charge de l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif du territoire et du contrôle des assainissements non collectifs des usagers.

Pour toute question relative à votre système d'assainissement, vous pouvez les contacter au

CONTACT

4 bis ZA de la Courbe

71250 SALORNAY-SUR-GUYE

03 85 22 98 81

assainissement@enclunisois.fr

QUESTIONS DIVERSES :

- **ADRESSAGE** : Un calendrier de déploiement des opérations restantes sera présenté au prochain conseil
- **CHATEAU PATRIMOINE** : livret « Laissez-vous conter Château ». Le nouveau livret intitulé « Parcours Château » édité en 1000 exemplaires à hauteur de 950 € TTC sortira prochainement. Sur les 950 €, 700 € sont pris en charge par le Pays d'Art et d'Histoire et l'association CHATEAU PATRIMOINE participe financièrement au reste à charge avec la commune de CHATEAU soit à hauteur de 125 € chacun. Le Conseil approuve.

FIN DE SEANCE 00H10